

SOUTENEZ LE PARCOURS DE QUALIFICATION DE CELLES ET CEUX QUI SE DIRIGENT VERS LES MÉTIERS DU SOIN

Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)



QUI SOMMES-NOUS ?

N'étant pas dans une logique lucrative, GROUPE SOS Santé a pour ambition de présenter **une offre de soins performante**, centrée sur les besoins de la personne et des territoires et accessible quel que soit le niveau de revenu.

Par ailleurs, nous consacrons également notre énergie à la formation des professionnels de demain, à travers deux Instituts de formation d'aides-soignants

NOS MISSIONS

› **Former des candidats** en cursus complet, partiel et VAE en vue de l'obtention du **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant**

› Des parcours de formations partielles :

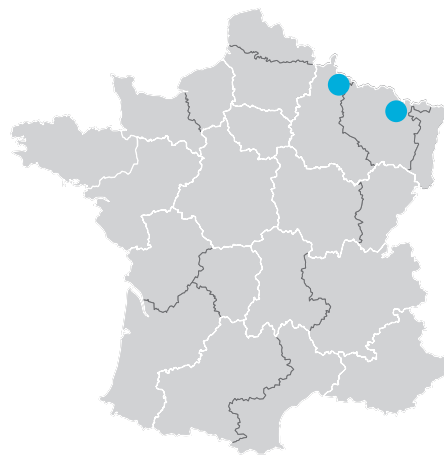
Diplôme d'Etat d'Ambulancier, Aide Médico-psychologique
Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie, Auxiliaire de Puériculture, ...
ainsi que des actions de formation continue (ex. Assistant de Soins en Gériatrie), le baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne et Service à la Personne et aux Territoires...

LA TAXE D'APPRENTISSAGE CONTRIBUERA À :

- › Renforcer les **moyens pédagogiques** proposés à nos élèves (matériel, mis en place de projet pédagogiques)
- › Développer le **suivi personnalisé de chaque élève** afin de mesurer sa progression tout au long de la formation.
- › Multiplier les **projets**, notamment en lien avec **l'actualité sanitaire et sociale**.

...et donc plus globalement, à maximiser la qualité de l'offre de formation que nous proposons !

NOS DEUX IFAS



IFAS Mont-Saint Martin

4, rue Alfred Labbé - 54350 Mont-Saint-Martin
Tél. : 03 82 44 75 25
monique.brossard@groupe-sos.org
SIRET : 30289111400266

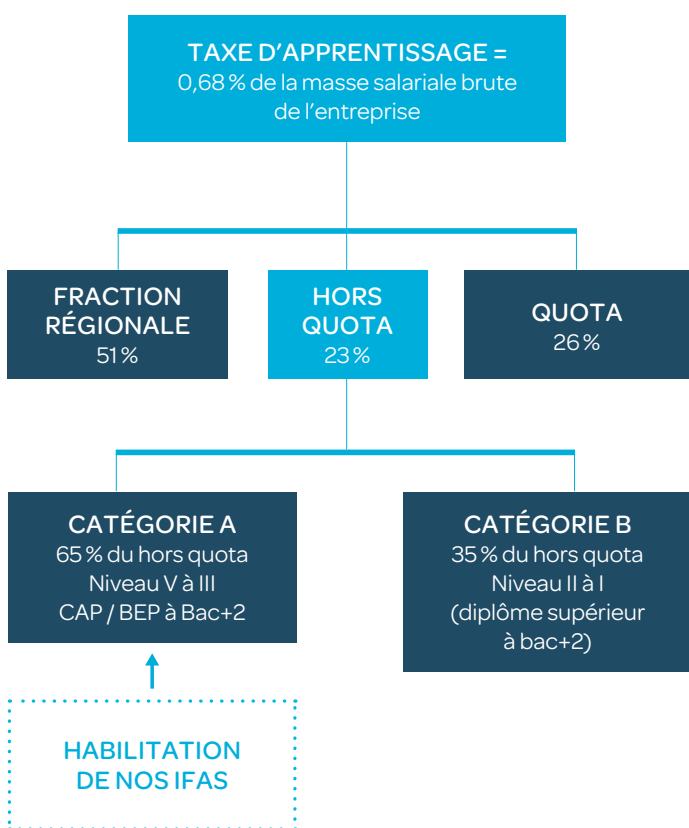
IFAS Saint-Avold

15, rue Lemire - 57500 Saint Avold
Tél. : 03 87 90 67 40
katia.jung@groupe-sos.org
SIRET : 30289111400407

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- ▶ Vous pouvez verser **à nos IFAS** une fraction de votre taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de votre collecteur, avant le **28 février 2018**.
- ▶ Nos IFAS sont habilités à **percevoir, 65 % du hors quota**.
- ▶ Sur votre formulaire de déclaration de la taxe, indiquez comme bénéficiaire le nom de l'IFAS de votre choix et précisez le montant de votre versement.

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



INFORMEZ-NOUS

(Essentiel pour pouvoir vous remercier, allouer les sommes versées et vous tenir informé de nos projets et réalisations)

Envoyez votre intention de versement en utilisant la promesse de versement ci-jointe.

*Merci de votre engagement,
à nos côtés!*

PROMESSE DE VERSEMENT

Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)



COORDONNÉES DE VOTRE ENTREPRISE

Adresse :

Code postal : Ville :

Montant envisagé : €

PERSONNES À CONTACTER (RESPONSABLE DE VOTRE CHOIX)

Nom / Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Nom / Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Organisme collecteur de la Taxe :

**Ce document doit nous être retourné par email
à l'établissement de votre choix.**

Nous vous remercions pour votre engagement à nos côtés !